

FSMA_2018_05-1 du 8/05/2018

Programme de formation dans le cadre de la formation permanente des compliance officers

ANNEXE : Information destinée à être publiée sur le site internet de la FSMA

Organisme de formation agréé	INSERT (ASSURALIA)
Sujet/titre de la formation	La gouvernance d'une entreprise d'assurance
Public/groupe cible	Compliance Officer Membres du Conseil d'administration
Date et horaire (Heures de début et de fin)	28/09/19 de 14h à 17h
Durée	3h
Lieu(x)	Château de la Poste Ronchinne, 25 5330 Maillen Belgique
Nombre d'heures (points) de formation éligibles dans le cadre de la formation permanente des compliance officers	3
Objectif(s)	Présentation détaillée des exigences réglementaires en matière de gouvernance d'une compagnie d'assurance ainsi que des règles plus spécifiques concernant l'évaluation de l'expertise et de l'honorabilité professionnelle. Organisation pratique pour atteindre la conformité avec les règles Fit & Proper.

Résumé du contenu	<ol style="list-style-type: none"> 1. La gouvernance d'une entreprise d'assurance : Attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance (Circulaire NBB_2016_31) 2. Les exigences de la BNB en ce qui concerne le caractère « Fit and proper » : les dispositions de la circulaire NBB_2018_25 et détaillées dans le Manuel pour l'évaluation de l'expertise et de l'honorabilité professionnelle aussi dénommé « Manuel Fit & Proper », ce qui recouvrira les points suivants : <ol style="list-style-type: none"> a. Principes b. Champ d'application de la Règlementation c. Responsabilité en matière d'évaluation et d'aptitude d. Normes d'aptitudes e. Evaluation par l'entreprise <ol style="list-style-type: none"> 1. Politique interne 2. Onboarding 3. En cours d'exercice f. Evaluation par la BNB g. Mise en pratique <ol style="list-style-type: none"> 1. Formulaires BLB 2. Personnalisation 3. Communication interne
Forme	De type classique (avec présence physique)
Matériel de cours	<ul style="list-style-type: none"> • Slides • Documents
Contenu de la formation <i>Merci d'identifier sous le point 3 de la communication FSMA_2018_05 du 8 mai 2018 le numéro du ou des thèmes qui sera (ont) abordé (s) lors de la formation, et de le(s) retranscrire dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</i>	La formation vise essentiellement le point A) 6. exigences organisationnelles et à la gouvernance des entreprises réglementées .

<p><i>Pour tout contenu de formation relatif au point C de la communication susmentionnée, une justification du thème et du lien et intérêt de ce dernier pour les compliance officers doit être fourni dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</i></p>	
<p>Formateur(s)/orateur(s), ainsi que leur profession</p>	<p><i>André-Dumont Jean-Christophe</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Directeur juridique et Compliance ainsi que Data Protection Officer (DPO) auprès d'Allianz Life Luxembourg• Decentralized Compliance Officer pour Allianz Insurance Luxembourg.